



AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 18 juin 2025, a été adopté le règlement no 314 ayant pour titre « Règlement no 314 relatif à la tarification de l'Écocentre ».

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 19^e jour du mois de juin 2025.

Claude Dahl,
Directeur général et greffier-trésorier
MRC des Basques